

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 11 FEVRIER 2016

Etaient présents : Jacky Moulin, Stéphanie Da Costa, Françoise Bosch, Dominique Véret, Yves Chaudat, Louis-Philippe Forey, Raymonde Joigneault, Marie-Christine Leclercq, Philippe Héritier, Jean-Marc Page, Pascale Gatti-Chevillon

Excusés : Léonard Dillenschneider, Laurence Patru

DELIBERATIONS :

CONSTITUTION GROUPEMENT DE COMMANDE SELECTION PRESTATAIRE POUR ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération en date du 12 Avril 2011, le conseil municipal a prescrit la révision général du Plan Local d'urbanisme (* du POS pour Corgoloin).

D'autres communes, membres de la communauté de communes du Pays de Nuits St Georges engageant simultanément la même démarche, il est proposé de constituer avec elles un groupement de commande en vue de la sélection du prestataire qui assistera la commune dans l'élaboration de son document d'urbanisme.

Le groupement de commande décrit à l'article 8 du code des marchés publics permet à plusieurs personnes publiques relevant dudit code et justifiant de besoins communs lié à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans les domaines des fournitures, des services, et des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

-Approuve la constitution du groupement de commande et autorise le Maire à signer la convention constitutive annexée à la présente délibération.

APPROBATION MODIFICATION STATUTS SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses Statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

- Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires et permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité syndical du SICECO, Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,
- Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

- Vu les Statuts du SICECO,
 - **Approuve les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée générale du Comité syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015**
 - **Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.**

BUDGET PRIMITIF 2016

Madame Bosch Françoise présente une première ébauche du Budget Primitif 2016. Une réunion sera organisée avec Madame Dongois, Trésorière de Nuits-Saint-Georges , début Mars 2016.

TRAVAUX AVEC LE SICECO

Mr Philippe Héritier donne des informations sur des travaux qui seront réalisés en accord avec le SICECO :

- la suppression des fils nus
- la pose d'une signalisation du passage clouté sur la RD 974
- le remplacement des lampes sur cette même Départementale 974

Des devis seront établis.

BULLETIN MUNICIPAL

Le prochain Bulletin Municipal est en cours de préparation.

Fin de la séance : 9H45